



Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants

La FACCC, Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, a pour vocation de rassembler tous ceux qui se reconnaissent dans la pratique de la chasse aux chiens courants où le rôle de l'homme consiste essentiellement à conduire ses chiens, source de sa principale motivation à la chasse en recherchant l'expression la plus naturelle de leurs qualités. Cette association fût créée en 1989 à l'initiative de Marcel VOILLOT.



Les chiffres : 12000 adhérents.

Une revue trimestrielle : « chiens courants »

Un site internet : <http://www.faccc.fr/>



Plus de **150 concours** de meutes et épreuves de chien de pied sont organisés chaque année.

65 AFACCC départementales composent les 7 régions cynégétiques.



Nos Objectifs :

Notre Fédération s'attache à **défendre et promouvoir**, en tous lieux, la chasse aux chiens courants sous toutes ses formes et dans toutes ses composantes. Cette démarche s'inscrit dans le nécessaire respect du chien, de **l'éthique de la chasse, des équilibres agro-sylvo-cynégétiques** et des autres modes de chasse.

Nos actions :

➤ **Fédérer et représenter**

Notre fédération représente officiellement les chasseurs aux chiens courants auprès des instances nationales et départementales de la chasse. Elle siège en outre dans les conseils d'administrations de plusieurs grandes associations cynégétiques spécialisées.



➤ **Informier et éduquer**

A travers la diffusion de sa revue, la fédération apporte à chacun de ses membres informations et conseils ainsi que la réalisation d'expositions et d'animations destinées au grand public et particulièrement à la jeunesse.

➤ **Promouvoir et former**

Les concours de meutes permettent de mettre en valeur les principes essentiels de la chasse aux chiens courants. La formation des juges qualifiés 1^{er} et 2^o permet un encadrement rigoureux de toutes ces manifestations.



L'AFACCC Charente, forte de plus de 100 adhérents, dépendante de la région 4 organise une dizaine de concours tous les ans sur toutes les espèces courables. Un bulletin d'information est publié 3 fois par an. Pour ce faire, l'association est dotée d'un conseil d'administration de 18 membres actifs, d'une quinzaine de juges FACCC 1^{er} degré et d'un juge 2^{ème} degré.

La composition du bureau est la suivante :

Président : Pascal Martin
Vice-président : Daniel Bouyat
Secrétaire : Eric Gereaud
Secrétaire adjoint : Jean-Michel Caillaud
Trésorier : Michel Pouvreau
Trésorier adjoint : Pascal Lamazière

Les membres du conseil d'administration reçoivent les mails à l'adresse suivante :
afacc16@hotmail.fr

Pour adhérer à l'association départementale de la Charente :

- *Se connecter sur le site de la FACCC à l'adresse : www.facc.fr*
- *Adhérer à la FACCC en précisant l'association « AFACCC16 - Charente » de rattachement.*





Photo C.S.

Chasse aux chiens courants : études scientifiques de la FACCC

La FACCC, Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, travaille à la mise en place d'une double étude scientifique concernant les impacts de la chasse aux chiens courants sur les populations de sangliers et les effets de l'usage des chiens courants sur la faune sauvage, cible et non cible, en y intégrant les espèces patrimoniales ou à forte valeur emblématique.



Marcel Voillot a créé la FACCC afin de défendre et de promouvoir la chasse aux chiens courants, ces projets d'études scientifiques envisagés par la première association cynégétique de France sont destinés à préparer l'avenir.

PHOTO C.S.



La seconde partie de cette étude pourra se faire sur des zones où il y a des sangliers équipés de colliers GPS ou qui en sont dotés.

Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants

Secrétariat

13, rue Fontaine du Frêne
39240 Arinthod
Tél. 03 84 48 02 43
Mail : faccc.secretariat@orange.fr

En charge du dossier

Hervé Cart
Tél. 03 81 86 41 95
Mail : hervecart@yahoo.fr



Créée en 1989 à l'initiative de Marcel Voillot et de quelques passionnés de chiens courants, la FACCC, Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, présidée aujourd'hui par Marc Dudognon, fédère plus de 11 000 adhérents. Fidèle à son engagement, l'association poursuit ses efforts de promotion et de défense d'un mode de chasse. Hervé Cart, vice-président de la FACCC et responsable de la communication, est chargé d'un dossier concernant un programme d'études scientifiques engagé sur deux thèmes, l'un relatif à la gestion des concentrations de sangliers et l'autre à la perturbation et à ses effets populationnels.

Le Chasseur de Sanglier : par ses effets en matière de dispersion, est-ce que la chasse avec des chiens courants peut constituer un outil supplémentaire dans la gestion des dégâts de sangliers ?

Hervé Cart : Nous le pensons mais devons le démontrer scientifiquement. C'est pourquoi une première étude vient d'être lancée pour comprendre quels sont les impacts de la chasse aux chiens sur les populations de sangliers, leur concentration, les phénomènes de dispersion, les incidences

Hervé Cart présente des études qui permettront de cerner la relation entre dispersion des sangliers et niveaux de dégâts aux cultures ou encore l'évolution de leur répartition spatiale.



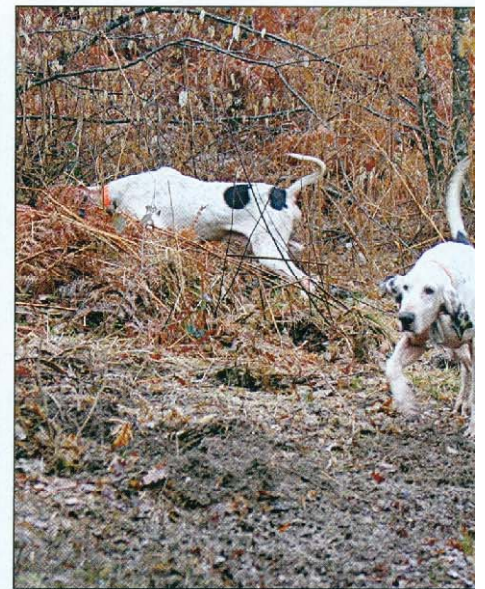
sur les dégâts. Cette étude vise à combler un vide autour de la réflexion relative au sanglier et des populations un peu en surdensité. Est-ce que la chasse aux chiens courants n'aurait pas une contribution particulière à jouer dans des schémas spécifiques, lorsque la dispersion est nécessaire ? C'est le fond de l'étude. Les objectifs sont de réaliser une synthèse des connaissances scientifiques et techniques sur la problématique, identifier les territoires pertinents pour l'étude et comparer les niveaux de dégâts comme les phénomènes de dispersion/concentration entre les territoires ciblés, en fonction des pratiques de chasse.

On espère démontrer, que dans des

départements à typologie comparable biotope, agriculture et population de sangliers sensiblement identique qu'avec la chasse aux chiens courants il y a plus de dispersion et moins de problèmes de dégâts.

Le C. S. : les départements du quart nord-est de la France ne seront donc pas concernés par cette étude ?

H. C. : ils le seront très probablement car ils sont intéressants pour cette étude dans la mesure où leurs pratiques de chasse excluent l'utilisation de chiens courants. Il sera donc opportun de comparer les éléments recueillis sur ces départements (nombre de « points noirs » au titre du Plan National de Maîtrise du Sanglier,



La chasse aux chiens courants contribue-t-elle par son action à réduire les concentrations de sangliers et les nuisances provoquées par l'espèce ? Là est la question !

niveau des dégâts et dispersion de ces derniers, etc.) à ceux recueillis sur d'autres départements comparables en termes de données biogéographiques mais où les pratiques de chasse utilisent essentiellement le chien courant lors des battues aux sangliers.

Il ne s'agit en aucun cas d'opposer les modes de chasse. Mais j'ai des collègues, administrateurs fédéraux en Alsace, qui se disent débordés par le sanglier. La chasse aux chiens courants n'est pas leur culture, ils n'adhèrent pas complètement à l'idée, mais ils ne la rejettent pas non plus. Les méthodes de battue aux petits chiens et d'affût, c'est eux-mêmes qui le disent, n'e sont plus du tout efficaces pour faire face à la problématique du sanglier et il y a même une forme de lassitude qui s'installe chez les chasseurs.

Le C. S. : les chasseurs et leurs meutes seront-ils mis à contribution pour cette étude ?

H. C. : dans un premier temps, d'octobre 2013 à avril 2014, l'analyse de données statistiques sera privilégiée. En regard des constats effectués et des premières conclusions, une phase de terrain sera probablement mise en œuvre. Dans ce cas, elle démarrera au cours de la saison de chasse suivante. Elle devra permettre de mesurer les distances de fuite des animaux poursuivis par les meutes, l'impact sur une population de sangliers de la fréquence des découplers, l'existence ou non d'effets de seuils permettant le déclenchement de phénomènes de dispersion, etc.

La FACCC réfléchit déjà aux modalités opérationnelles impliquant des

conducteurs de meutes équipés de colliers de repérage fiables, très certainement en partenariat avec un fournisseur qui voudra bien nous suivre, pour monter un processus qui consistera à récupérer les données des colliers GPS. Il faut un certain nombre de meutes sur un certain nombre de secteurs suffisamment représentatifs du national. Les données GPS récupérées, suivant un protocole d'analyse à définir, permettront de valider statistiquement ce que l'on peut obtenir en matière de distance de fuite des animaux. On complétera cela aussi dans certains secteurs par l'analyse du parcours de sangliers, soit équipés de collier GPS pour la circonstance, soit dans des zones où il y a déjà des sangliers équipés. Il nous faudra aussi trouver des partenaires financiers dès que l'on rentrera dans cette phase plus



Photo C.S.

Dans des départements à typologie comparable : biotope, agriculture et population de sangliers sensiblement identique, la FACCC espère démontrer qu'avec la chasse aux chiens courants, il y a plus de dispersion des animaux et moins de problèmes de dégâts.

complexe à mettre en œuvre donc plus coûteuse.

Le C. S. : le 17 septembre 2013, vous présentiez à Paris ce projet d'étude à Bernard Baudin, Jacky Desbrosse et Claude Bussy, respectivement président, secrétaire général et directeur de la FNC, quelles sont les dernières nouvelles du front ?

H. C. : je crois pouvoir dire que la FNC a apprécié notre démarche, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce qu'elle converge totalement avec l'objectif affiché par l'institution, «d'accroître l'influence scientifique et technique de la chasse». Ensuite parce que la FNC a bien compris que la FACCC se constituait en force de proposition, investissait du temps et de l'argent, dans l'intérêt de la collectivité cynégétique et sans pouvoir préjuger des résultats de l'étude. Enfin parce que la démarche scientifique proposée est de qualité. Avant la fin de l'année, la FNC aura statué sur le type de partenariat



Photo C.S.

La seconde étude impliquera des conducteurs de meutes équipés de colliers de repérage fiables. Les données GPS seront récupérées et analysées.

Les partenaires

Faune Environnement Expertise

Mickaël Sage - 25, rue de la Grette - 25000 Besançon
Tél. 06 33 07 04 98 - Fax : 09 58 29 54 99 - Mail : mickael.sage@gmail.com

Fédération départementale des Chasseurs du Doubs

Rue de Châtelard - 25360 Gonsans
Tél. 03 81 61 23 87 - Fax : 03 81 61 21 13 - Mail : fdc25@fdc25.com

qu'elle passera avec la FACCC à ce sujet. Elle nous a déjà garanti l'accès aux données techniques nécessaires. À ce titre, rendez-vous est pris avec Benoît Guibert, responsable du service «Dégâts de gibier à la FNC» et Mathieu Sarasa, responsable scientifique de la FNC.

Le C. S. : pourquoi deux études sur un sujet sensiblement identique ?

H. C. : la première étude a démarré le 1er octobre et les conclusions seront livrées si tout va bien fin avril 2014. Nous avons choisi un bureau d'étude : Faune Environnement Expertise, entreprise indépendante qui a été fondée par Mickaël Sage, docteur en sciences de l'environnement et qui a été ingénieur de recherche à l'ONCFS. Le bureau d'étude travaille sur ce sujet en collaboration avec la Fédération des chasseurs du Doubs et François Renault, également docteur en sciences de l'environnement. La Fédération Natio-

nale des Chasseurs et l'ONCFS apportent leur concours technique à cette démarche.

Les résultats obtenus seront valorisés par le biais de publications et diffusés par différents médias. Cette étude relativement simple, d'un budget de 15 000 euros, est pour l'instant financée intégralement par notre association.

En prévision d'agressions qui ne manqueront pas de surgir, il faut que nous disposions de données scientifiques indiscutables pour réaliser un «coupe-feu» à toute tentative d'interdiction de la chasse avec des chiens courants.



Photo FACCC



On ne peut plus accepter la pression intellectuelle des uns et l'interprétation des autres. Nous devons aller au bout d'une démonstration scientifique sur laquelle nous pourrions nous appuyer, nous chasseurs aux chiens courants, mais aussi toute la collectivité cynégétique.

Les propriétaires de meutes équipés de colliers émetteurs fiables pourront participer à cette étude.

La seconde étude concernant l'effet de l'usage des chiens courants est beaucoup plus ambitieuse. En prévision d'agressions qui ne manqueront pas de surgir, il faut que nous disposions de données scientifiques indiscutables pour réaliser un « coupe-feu » à toute tentative d'interdiction. Ce qui nous a amenés à entreprendre cela, c'est notamment le dossier « ours » en Ariège.

Suite à une démarche conduite par des mouvements environnementalistes, l'arrêté préfectoral a été modifié pour interdire les chasses en battue

dans les zones à ours en Ariège. Dans les Pyrénées, il y a une tradition de chasse aux chiens courants et de battue collective. Concrètement si l'appel est rejeté par le tribunal compétent, cela signifie que chaque fois qu'un ours sera signalé comme potentiellement présent, les chasseurs ne pourront plus chasser, au simple titre du dérangement et du principe de précaution. Dans ce cas-là, on préjuge que le dérangement existe, sans l'avoir démontré. Cela n'a pas de sens. On ne peut plus accepter la pression intellectuelle des uns et l'interprétation des autres. Nous devons aller au

bout d'une démonstration scientifique sur laquelle nous pourrions nous appuyer, nous chasseurs aux chiens courants, mais aussi toute la collectivité cynégétique.

Le C. S. : en fait, vous préparez l'avenir pour éviter les déceptions, mais comment allez-vous financer cette opération ?

H. C. : avec une durée de trois ans, le coût du personnel, les analyses de laboratoires, le budget sera plus proche des 200 000 euros que des vingt mille ! La FACCC ne pourra pas financer seule cette étude dont nous :



L'état actuel des connaissances

De nombreuses études ont montré que l'activité cynégétique modifiait l'utilisation de l'espace par la faune sauvage. Cependant, très peu se sont intéressées à l'effet des chiens courants sur cette utilisation. La question du rôle que pourrait jouer cette pratique de chasse sur la gestion, notamment des dégâts agricoles, est pourtant aux cœurs des débats agro-sylvo-cynégétiques actuels. Parmi les études existantes, les résultats sont sujets à controverse. Certaines affirment que lors d'actions de chasse, les sangliers étendent leurs zones de repos, augmentent la longueur de leurs déplacements ou encore se déplacent vers des zones non-chassées (e.g. Maillard et Fournier 1995, Sodeikat et Pohlmeier 2003). D'autres, au contraire, ont démontré que les sangliers restent dans leurs zones de vie habituelles en modifiant tout de même leur centre principal d'activité (e.g. Vercauteren et Hyngstrom 1998, Kilpatrick et Lima 1999, Keuling et al. 2008, Tolon et al. 2009). Une étude plus récente, menée entre Milan et Florence en Italie, a montré que la chasse aux chiens courants avait tendance à disperser les groupes de sangliers sur les territoires (Scillitani et al. 2010). Les auteurs émettent alors l'hypothèse, sans la démontrer, que cette dispersion aurait un effet négatif sur la gestion des dégâts agricoles, voire aurait tendance à les augmenter en incitant les sangliers à se déplacer pendant la période de chasse dans des zones ouvertes parsemées de cultures. Cependant, à notre connaissance, aucune étude n'a été réalisée spécifiquement sur cette question et n'a permis de démontrer cette hypothèse.

Certaines études affirment que lors d'actions de chasse, les sangliers étendent leurs zones de repos, augmentent la longueur de leurs déplacements ou encore se déplacent vers des zones non-chassées



Les rapprocheurs en action. Ça va bientôt lever !



La menée à fond. Ça va disperser !

venons d'écrire le cadre général et de valider le planning. La Société de Vénerie est d'ores et déjà impliquée dans la réflexion. On espère que d'autres associations cynégétiques apporteront leur aide, que la Fédération Nationale des Chasseurs et les fédérations départementales nous rejoindront tout particulièrement celles concernées par des espèces emblématiques comme l'ours, le loup, le lynx ou le grand tétras. Notre ambition est de constituer un comité de pilotage large, composé de co-financeurs et de structures nationales dont nous attendons une forte contribution technique telle que l'ONCFS, l'ONF, etc.

Si cette étude est validée par le conseil d'administration de la FACCC et par celui de la Société de Vénerie, si elle s'avère économiquement viable, les travaux débiteront au plus tôt au second semestre 2014.

Le but de cette démarche, c'est que nous ne voulons pas nous contenter d'être la première association cynégétique de France. Nous voulons constituer une force de proposition en appui à la collectivité cynégétique et rassembler autour de ce projet.

Alors cela peut paraître loin de la préoccupation de découpler ses chiens demain matin. Mais malgré tout, cela peut éviter de se réveiller après demain «avec la gueule de bois !».

Propos recueillis par Claude Serrière
auprès d'Hervé Cart